

## VEILLE HANDICAP

Juillet 2007

### **Allocation de moyens exceptionnels d'assurance maladie, (16,6M€) pour s'assurer le concours de personnels complémentaires en cas de canicule pour l'été 2007**

Circulaire DGAS-2C-DHOS-F2-DSS-1A n°2007-206 du 11/05/07, au bénéfice des services de soins infirmiers à domicile, des établissements hébergeant des personnes âgées, des unités de soins de longue durée et des établissements pour personnes handicapées.

*Sources : 'CTNERHI- Base LEGI du 02/07/07*

« A ce jour, l'été aura été surtout pluvieux et même froid, mais au cas où... » (E.B)

### **Situation de crise des Maisons départementales des personnes handicapées (dans la Gironde Manifestation du 06/07/07) et ailleurs (ASH ; Rapport de suivi de l'application du texte de loi du 11/02/05, par sénateur UMP Paul Blanc).**

Ces guichets uniques sont installés depuis le 01/01/06, mais leur démarrage effectif ne suit pas :

Instabilité du personnel mis à disposition (et, qui peut demander son retour dans son administration d'origine à tout moment)

Absence de formation des personnels d'accueil, afin qu'ils soient en mesure de renseigner les usagers !

*Sources : ASH N°2516 du 06/07/07*

### **L'UNIOPSS se mobilise aussi à propos des MDPH, mais le RV est reporté en Août avec Mme Valérie Letard, secrétaire d'Etat à la Solidarité, faisant suite au courrier du Comité d'Entente (des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés) adressé à M. Xavier Bertrand**

Le cadre posé par la loi et les décrets n'étant pas respecté dans la mise en œuvre des missions de la MDPH, dans nombre de départements (accueil, information, expression du projet de vie, évaluation des besoins pour la mise en place de la prestation de compensation, le non-respect du délai de 4 mois pour le traitement des dossiers).

*Sources : UNIOPSS Courriel du 12/07/07*

### **Par delà les cloisonnements encore bien réels, sortir du prêt-à-porter pour accompagner sur mesure les personnes handicapées.**

« Si le principe de l'établissement reste la bonne réponse pour bon nombre de personnes handicapées, il lui faut évoluer pour devenir un véritable plateau technique, la base arrière du dispositif » (de l'application de la loi du 11/02/05) E.Brunel Dr Général des Papillons blancs de Blanzay.

Et l'enjeu de la loi va bien au-delà du périmètre « contrôlé » par les MDPH. Aujourd'hui, en établissement, « le financement par dotation globale ou à la journée ne permet pas aux établissements ou aux services de prendre en compte les besoins d'accompagnement de chaque personne » P.Calmette Dr Général de la F° de

parents et amis employeurs et Gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées mentales. (Fegapei)

Le Comité National Consultatif des Personnes Handicapées souhaite avoir la garantie que l'accompagnement des personnes comme la gestion des services n'entre pas dans le secteur lucratif. (J.M. Charles)

*Sources : ASH N°2514 du 29/06/07*

### **Procédure de financement d'investissement pour la mise aux normes de sécurité et modernisation des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées.**

Concerne les locaux existants au 01/01/06, lorsque le coût de restructuration de l'ancien atteint 70% du coût du bâti neuf.

Ne sont pas éligibles les créations ou les extensions ou celles en cours de réalisation.

Les demandes sont à adresser aux DDASS d'implantation de l'établissement concerné.

*Sources : J.O. du 04/07 P 11132 Texte N°4*

### **Prise en charge forfaitaire des frais de transport pour personnes âgées et handicapées**

Accueils de jour autonomes : Forfait journalier, pris en charge à 70% par le tarif soins, 30% par le tarif dépendance. Responsabilité de l'organisation du transport par les accueils de jour.

Accueil de jour adossé à un établissement : pris en charge à 100% sur le tarif soins.

*Sources : ASH N°2512 du 15/06/07*

### **Journées d'étude : « La personne handicapée, entre famille et institution. »**

Les 4 et 5 octobre 2007 à CIARUS 7 Rue Finkmatt 67000 Strasbourg, organisé par : Fondation protestante Sonnenhof

*Sources : [flashinfo@ctnerhi.com.fr](mailto:flashinfo@ctnerhi.com.fr) le 02/07/2007°*